

Programme de formation

Gérer ses droits et contrats dans le secteur musical « music business »

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances et réflexes nécessaires pour comprendre, gérer et sécuriser les droits et contrats dans le secteur musical, de la création à la diffusion, afin de protéger les œuvres et les collaborations professionnelles.

Compétences visées :

- Identifier les différents droits applicables aux œuvres musicales et prestations artistiques
- Déterminer les ayants droit et assurer une répartition équitable
- Rédiger ou relire les contrats clés du secteur musical
- Déclarer une œuvre auprès des organismes compétents et suivre son exploitation
- Élaborer une stratégie juridique complète pour un projet musical
- Sensibiliser leurs partenaires aux bonnes pratiques juridiques

Finalité professionnelle :

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de gérer de manière autonome ses droits et contrats dans le secteur musical, sécurisant sa carrière, valorisant ses œuvres et optimisant ses revenus. La certification contribue ainsi à la professionnalisation des artistes et intervenants du secteur musical, leur permettant de travailler en toute légalité et sérénité, de négocier efficacement avec leurs partenaires et de participer activement au développement économique de leur activité.

Pré-Requis

Dispose d'une expérience ou d'un projet professionnel lié au secteur musical, qu'il s'agisse de création, d'interprétation, de production ou de gestion de projets musicaux ; Connaisse les principes de base du fonctionnement du secteur musical, notamment les enjeux liés à la création et à l'exploitation des œuvres ; Maîtrise les notions élémentaires du droit d'auteur, ou ait une appétence pour les questions juridiques et contractuelles ; Soit capable d'utiliser des outils numériques courants (internet, traitement de texte, plateformes en ligne) nécessaires à la gestion administrative et déclarative des droits ; S'exprime en français à l'écrit et à l'oral, afin de comprendre les contenus et participer aux échanges

Public Concerné

Artistes-auteurs, producteurs, musiciens, beatmakers, compositeurs, managers, techniciens du spectacle et de la production musicale...

Validation

Évaluation du participant par application des techniques apprises au cours de la formation et évaluation des objectifs professionnels visés, bilan de formation.
Délivrance d'un certificat de compétences.

Durée

5 jours 32 heures + 4 heures de cours vidéo
Journée de 9h30 à 13h et de 14h à 16h
Présentiel ou distanciel

Calendrier

Session : du 8 au 12 décembre 2025

Le Programme détaillé

Jour 1 – Comprendre les droits d’auteur et droits voisins

- Bases du droit d’auteur : œuvre de l’esprit, originalité, propriété intellectuelle.
- Droits moraux et patrimoniaux.
- Droits voisins : interprètes et producteurs.
- Cas spécifiques : remix, sample, captation live, œuvre collective.
- Atelier : schéma des flux de droits d’une œuvre musicale.

Jour 2 – Identifier les ayants droit et organiser la répartition

- Chaîne des ayants droit : auteurs, compositeurs, interprètes, producteurs, éditeurs.
- Coécriture, coproduction et collaboration.
- Déclarations et dépôts (SACEM, INPI, dépôt numérique).
- Clauses de répartition et prévention des litiges.
- Cas pratique : calcul de répartition SACEM et lecture d’un contrat de coproduction.

Jour 3 – Rédiger et sécuriser les contrats musicaux

- Typologie des contrats : artiste, édition, production, distribution, management, partenariat.
- Clauses essentielles : durée, territoire, exclusivité, rémunération, cession de droits.
- Négociation contractuelle et équilibres.
- Contrats à l’ère numérique : streaming, synchro
- Atelier : rédaction d’un contrat simplifié et simulation de négociation.

Jour 4 – Déclarer et suivre l’exploitation des œuvres

- Fonctionnement des organismes de gestion collective : SACEM, SDRM, SCPP, SPPF, ADAMI, SPEDIDAM.
- Déclarations, identifiants et métadonnées (ISWC, ISRC, UPC).
- Suivi d’exploitation : Content ID, Songtrust, SoundExchange, rapports de streaming.
- Actions en cas d’usage non autorisé.
- Exercices pratiques : déclaration SACEM et analyse d’un rapport de répartition.

Jour 5 – Construire une stratégie juridique et sensibiliser les acteurs

- Cartographie contractuelle d’un projet musical : album, clip, tournée, partenariat.
- Coordination des signatures et obligations légales.
- Vulgarisation du droit auprès des artistes et partenaires.
- Bonnes pratiques et éthique professionnelle.
- Atelier final : conception d’une stratégie contractuelle complète et évaluation.

Informations complémentaires (méthodologie...)

Mise à niveau des connaissances et accompagnement individuel personnalisé.
Cours théoriques, démonstrations, analyses et applications par travaux pratiques.

Modalités Pédagogiques :

Le matin, exposition des points abordés dans la journée.
Apports théoriques illustrés d’exemples concrets du secteur musical.
Études de cas réels et simulations de négociation.
Travaux pratiques individuels et en groupe.
Échanges d’expériences et accompagnement personnalisé.
En fin de journée, récapitulatif des points abordés
Les autres jours, le matin questions-réponses sur les points vus la veille

Modalités d’évaluation et de suivi

Une feuille de présence est signée par demi-journée chaque jour par les participants et le formateur.
En fin de formation, le formateur évalue le degré d’acquisition des points définis dans les objectifs de la formation avec un questionnaire individuel.

Évaluations formatives en continu (ateliers, exercices)

QCM et études de cas à la fin de la formation.

Évaluation des compétences acquises au travers d'un projet final.

L'apprenant évalue à chaud la formation avec un questionnaire en ligne.

L'évaluation à chaud sera transmise au formateur et discutée afin d'améliorer si nécessaire la formation. L'apprenant recevra une évaluation à froid 3 mois après la formation afin de jauger de l'impact de la formation dans son quotidien.

Moyens Techniques et supports pédagogiques :

En visio : un ordinateur personnel équipé d'une webcam avec une connexion internet est indispensable, avoir 2 écrans est plus confortable mais pas obligatoire

En visio et en présentiel :

Support de formation complet (PDF ou numérique).

Schémas : chaîne des droits, typologie des contrats, flux de revenus.

Checklists de vérification contractuelle et de déclaration SACEM.

Modèles de contrats commentés.

Lexique juridique et technique du secteur musical

Modalités d'accès et délai d'accès :

Après avoir complété notre questionnaire de positionnement, vous aurez la garantie de recevoir notre proposition après entretien avec notre spécialiste formation.

Les délais d'accès peuvent varier de 48 heures jusqu'à 30 jours en fonction de l'organisme financeur.

Dispositions Handi-accueil

Audio-Formation apporte une attention particulière et prioritaire à l'accessibilité des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur intégration et le suivi pédagogique. Nous adapterons nos formations afin d'offrir un confort de travail optimum.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à vous rapprocher de notre référente handicap.

Contact :

Patricia Desroches, dirigeante, responsable pédagogique et référente handicap :

info@audio-formation.com

Passerelle, suite de parcours :

Équivalence de certification : aucune



(Les informations contenues dans cette brochure n'ont pas de valeur d'engagement et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis) Organisme exonéré de T.V.A

programme mis à jour en mars 2025

W W W . A U D I O - F O R M A T I O N . C O M

enregistré sous le numéro : 91 30 02765 30 ne vaut pas agrément de l'état

SIRET 479 837 221 RCS NÎMES – APE 8559 A

Audio-Formation - 30250 AUBAIS

07.61.817.865 – Mail info@audio-formation.com